

La filière de la PAC est plutôt optimiste pour les années qui viennent

La filière française de la PAC va présenter, conjointement avec celle du solaire thermique, un dossier de candidature pour un projet de R&D dans le cadre du programme public des Investissements d'Avenir. C'est ce qu'a annoncé Thierry Nille, président de l'AFPAC, lors de la seconde Journée de la PAC, la semaine dernière. Il a indiqué par ailleurs que, l'an passé, le chiffre d'affaires de la filière française de la PAC avait totalisé 1,93 milliard d'euros, avec quelque 24 000 emplois (en fabrication, distribution, installation et maintenance). Pour sa part, Jean Pradère (AFPAC) s'est dit « optimiste » quant à l'avenir du marché français de la PAC. Il espère « une tendance positive » - et même « une embellie » - en 2014 et dans les prochaines années, et ce après un redémarrage du marché sur les derniers mois de 2013. En ce qui concerne les PAC avec chaudière intégrée, M. Pradère a indiqué que les ventes – concentrées surtout dans l'existant - avaient totalisé 3 500 unités en 2013. De son côté, le syndicat des CMistes UMF s'est montré optimiste quant à l'évolution des ventes de PAC en maison individuelle neuve en 2014. Il s'attend, en particulier, à un développement de la chaudière hybride dans les mois qui viennent. Pour sa part, Pieter-Jan Cluyse (association européenne EHPA de la PAC) prévoit une forte croissance du marché européen des chauffe-eau thermodynamiques au cours des prochaines années. A propos du marché français de la PAC, il a dit qu'il avait beaucoup de potentiel.

Autre intervenant du colloque, Bruno Leboullenger (Etat, DGCIS) a déclaré que la PAC – et de préférence celle sur vecteur eau, dont la DGCIS veut favoriser la croissance - avait vocation à venir remplacer la moitié d'un parc de chaudières domestiques fioul qu'il faudra « éradiquer » d'ici 2030, et ce de façon « prioritaire », a-t-il dit. Il a même parlé d'éradication totale, tout en ajoutant cependant qu'une interdiction du chauffage au fioul n'était pas envisagée. Tout cela pourrait ainsi représenter la pose annuelle de 130 à 150 000 PAC d'ici 2030, a expliqué le représentant de la DGCIS. Pour sa part, François-Xavier Ball (Eurovent Certita Certification) a annoncé que, à la fin de 2014, il serait possible, pour la certification NF PAC, de faire certifier, en option, les valeurs de performances saisonnières SCOP selon la norme NF EN 14825. M. Ball a annoncé également une prochaine intégration de la simulation dans le processus de certification des PAC double service.

De son côté, Gérard Charney (EDF) a indiqué que c'est dans quelques mois que serait lancée par l'AFPAC une « démarche », volontaire, de valorisation de la qualité du travail des installateurs QualiPac. Cette « démarche », dite de « qualité globale », a pour ambition d'assurer pendant cinq ans « la pérennité d'une installation de PAC et la sérénité du client ». Pour sa part, Christian Boissavy, président de l'AFPG (Association française des professionnels de la géothermie), a annoncé que son association envisageait de déposer un recours au Conseil d'Etat concernant la RT 2012. Ce que réclame l'AFPG en faveur des PAC géothermiques, c'est l'application – « au même titre que le bois-énergie et les réseaux de chaleur » - du coefficient McGES de modulation selon les émissions de gaz à effet de serre, avec en outre une valorisation du « geocooling » (c'est-à-dire l'utilisation du sous-sol comme source de fraîcheur) dans ce coefficient. L'AFPG réclame également la mise en place d'un « coefficient McFREE » prenant en compte « l'autonomie énergétique » permise par les PAC géothermiques.

La rénovation énergétique bientôt obligatoire ?

En 2014, nous devons tracer une voie nouvelle, celle d'aller vers une obligation de travaux de performance énergétique de logements. C'est ce qu'a déclaré Cécile Duflot, ministre en charge du logement, lors des Rencontres Effinergie la semaine dernière. La rénovation doit devenir la norme, elle ne doit plus être une option, a-t-elle ajouté. Elle a dit aussi que, toujours en matière d'obligation de travaux, 2014 serait également « l'année du passage à l'acte concernant le bâtiment tertiaire » : Nous tiendrons l'engagement d'une publication du décret prévu par la loi Grenelle cette année, a-t-elle indiqué. Elle a dit par ailleurs qu'elle allait lancer une concertation pour définir les modalités de déploiement des futurs « passeports de la rénovation énergétique ». Ces passeports doivent être un moyen de s'engager dans une rénovation BBC compatible, par étapes s'il le faut, tant qu'elles sont réalisées dans le bon ordre, a déclaré la ministre. Ils s'adosseront à un véritable audit énergétique, complété de préconisations de travaux, ainsi qu'à une évaluation des performances atteintes à chaque étape.

Lors de ce même colloque, Vincent Legrand (Institut négaWatt) a indiqué que le dispositif Dorémi de rénovation énergétique des maisons individuelles construites avant 1975, dispositif développé par l'Institut négaWatt et Enertech et déjà expérimenté dans la Drôme, visait, à terme, un déploiement au niveau national, en ciblant une division par 4 à 6 des consommations de chauffage, et ce au moyen de bouquets de travaux (« sans audit thermique, ni calcul », a souligné M. Legrand), avec notamment le remplacement du chauffage et l'installation d'une ventilation double-flux. Le dispositif s'appuie sur la constitution de groupements d'entreprises artisanales (cinq entreprises en moyenne). Ces groupements reçoivent une formation et sont accompagnés tout au long du chantier.

Génie climatique : perspectives de forte croissance pour le protocole BACnet

Très utilisé en génie climatique, le protocole mondial de communication pour la GTB BACnet est sur le point de s'attaquer au défi de l'Internet des objets, tandis que des travaux sont en cours pour permettre son utilisation dans le domaine de la communication entre les « smart buildings » et les « smart grids ». C'est ce que vient d'indiquer Roland Ullmann (Siemens), président du CEN/TC 247, groupe de travail sur la GTB au sein du Comité européen de normalisation, lors du 2^{ème} Forum BACnet français la semaine dernière. Pour sa part, Dan Napar, président de BACnet France, a signalé qu'il y avait aujourd'hui, dans le monde, 726 fournisseurs de produits BACnet, contre environ 400 en 2007. Quant à BIG-EU, l'association européenne dont fait partie BACnet France, elle compte aujourd'hui 109 membres (contre environ 80 en 2008). On estime à BACnet France que le protocole BACnet « va devenir incontournable ». Son fort taux de croissance devrait se maintenir dans les années qui viennent, ajoute-t-on.

- **EN BREF.** La chaleur est essentielle. C'est là où notre effort doit être le plus grand pour atteindre nos objectifs européens de 2020. C'est ce que vient de déclarer Philippe Martin, le ministre en charge de l'Énergie. Par ailleurs, a-t-il ajouté, la sécurisation du Fonds Chaleur est pour moi une priorité. Pour le triennal budgétaire à venir 2015/2017, dont les discussions viennent de commencer, je vise un renforcement, qui est nécessaire si l'on veut se donner les moyens d'atteindre nos objectifs d'EnR de 2020.